

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE DES DÉLÉGUÉS DE L'ERES DU 25 MAI 2021 À ESTAVAYER-LE-LAC DE 17H30 À 18H10

Tél. 026 664 80 50 Case postale 623 1470 Estavayer-le-Lac environnement@estavayer.ch

Délégués des : M. Gérard Brodard, Commune de Lully

communes M. Jean-Claude Votta, Commune d'Estavayer

M. Sébastien Bise, Commune de Cheyres-Châbles

M. Daniel Martin, Commune de Châtillon

M. Thierry Vallat, Commune de Lully

Délégués des M. Joseph Borcard, Commune d'Estavayer

communes au M. Eric Rey, Commune d'Estavayer

comité M. Serge Carrard, Commune de Châtillon

M. Christian Cornioley, Commune de Cheyres-Châbles

M. Jérémy Bonfils, Commune de Lully

Invités M. Philippe Fahrer, représentant d'ELSA

M. Pierre Andrieu, chef de service, Service de l'environnement, Commune

d'Estavayer

M. Yves Bourdilloud, chef d'exploitation de la STEP

Présidence : M. Gérard Brodard

Secrétaire Mme Elisabeth Nell, secrétaire, Service de l'environnement, Commune

d'Estavayer

Excusé : M. Hugues Poulat, Chef du secteur, Evacuation et épuration des eaux, Service

Cantonal de l'environnement

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE CONSTITUTIVE DES DELEGUES DE L'ERES DU 25 MAI 2021

1.	Approbation du procès-verbal de l'assemblée des délégues du 2 décembre 2020	2
2.	Assemblée constitutive	2
3.	Divers	3
4.	Comptes 2020	3

M. Gérard Brodard ouvre la séance à 17h30. Il propose que chaque participant se présente et indique pour quelle fonction il est prédestiné.



Procès-verbal de l'assemblée constitutive des délégués de l'ERES du 25.05.2021

M. Gérard Brodard propose une modification du tractanda, soit un point 4 "Comptes 2020". Il invite les nouveaux délégués à suivre la première partie du comité directeur à la présentation des comptes 2020 de l'ERES.

Le point 4 est accepté par l'assemblée des délégués.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DU 2 DECEMBRE 2020

Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 2 décembre 2020 n'apporte aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

2. ASSEMBLEE CONSTITUTIVE

M. Sébastien Bise de la Commune de Cheyres-Châbles est nommé scrutateur.

Les membres du Comité directeur présentés par les communes sont les suivants :

- MM. Joseph Borcard et Eric Rey pour la Commune d'Estavayer
- M. Serge Carrard pour la Commune de Châtillon
- M. Jérémy Bonfils pour la Commune de Lully
- M. Christian Cornioley pour la Commune de Cheyres-Châbles.

Les membres du comité sont élus à l'unanimité par les délégués.

- M. Eric Rey propose la candidature de M. Joseph Borcard pour la présidence du Comité directeur.
- M. Eric Cornioley demande pourquoi la présidence est acquise à Estavayer.
- M. Gérard Brodard répond qu'usuellement l'ERES fonctionne de la manière suivante: Estavayer a en principe la présidence du Comité directeur et la présidence de l'Assemblée des délégués est attribuée à une autre commune partenaire de l'ERES.

Les délégués reconduisent M. Joseph Borcard dans ses fonctions de Président du Comité directeur à l'unanimité.

Pour la présidence de l'Assemblée des délégués de l'ERES, M. Gérard Brodard met en discussion la présidence de l'assemblée.

Il y a deux candidats:

- M. Sébastien Bise de la Commune de Cheyres-Châbles
- M. Gérard Brodard de la Commune de Lully
- M. Eric Rey est désigné scrutateur à la place de M. Sébastien Bise.
- M. Sébastien Bise obtient 3 voix et M. Gérard Brodard 9 voix.



Procès-verbal de l'assemblée constitutive des délégués de l'ERES du 25.05.2021

M. Gérard Brodard est réélu à la majorité à la présidence de l'Assemblée des délégués.

M. Gérard Brodard indique qu'il faudra également nommer une commission financière qui devra fonctionner pour le budget 2021. La Commune d'Estavayer tenant les comptes de l'ERES, il propose que les Communes de Châtillon, Cheyres-Châbles et Lully soient les membres de cette commission financière.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité. Il est demandé ainsi aux communes d'annoncer au secrétariat de l'ERES leur délégué jusqu'au 30 septembre 2021.

S'agissant du point relatif à la délégation de compétence, il propose que l'ERES se calque sur le règlement des finances de la Commune d'Estavayer.

Enfin les statuts de l'ERES devront également être adaptés afin de se conformer au programme MCH2.

3. DIVERS

Pas de remarque dans les divers

4. COMPTES 2020

Exceptionnellement, l'Assemblée des délégués se déroule conjointement avec le Comité directeur de l'ERES pour la présentation des comptes 2020.

Ceux-ci sont présentés aux délégués et aux membres du comité par MM. Andrieu et Bourdilloud.

Le total des charges se monte à CHF 1'857'905.76 et celui des produits à CHF 520'684.84. Le solde à se répartir est donc de CHF 1'307'220.92.

M. Yves Bourdilloud donne les explications sur les différences entre les comptes et le budget pour les postes suivants:

- T.309.00 : Renouvellement des vêtements d'hiver
- T.311.00 : Remplacement en urgence du PC de la supervision
- T.312.00 : Diminution de la consommation d'électricité dans les bâtiments administratifs
- T.313.02 : Légère augmentation du dosage du Nanofloc
- T.313.07 : Diminution des charges grâce à un meilleur rendement de la déshydratation dû à une meilleure qualité des boues à traiter
- T.314.00 : Le traitement contre les araignées prévu chaque année n'a pas eu lieu car l'entreprise n'est pas venue. Le fait que l'entreprise ne soit pas intervenue une année n'aura pas d'impact sur les comptes 2021.
- T.435.00 : Dans les produits, il y a une augmentation de la production d'électricité suite à l'extraction des graisses d'ElsaPur et de l'introduction de celles-ci directement en digestion.



Procès-verbal de l'assemblée constitutive des délégués de l'ERES du 25.05.2021

M. Christian Cornioley demande quelles sont les tendances concernant les comptes et les clés de

répartitions. Il désire avoir une vision sur 5 ans.

M. Pierre Andrieu indique que des variations des budgets actuels peuvent être importantes compte tenu des mises à jour de la clé de répartition, de la mise en service de la flottation d'ElsaPur et des

investissements importants prévus à moyen terme.

M. Yves Bourdilloud ajoute que pour les installations, nous essayons de planifier les interventions afin de faire chaque année des mises à jour. Nous sommes aussi tributaires de la météo, d'une casse, etc.

La part d'ELSA a aussi diminué.

M. Christian Cornioley indique qu'avec MCH2, il faudrait avoir des prévisions à 5 ans.

Selon M. Pierre Andrieu, l'ERES est dans une période charnière. Il est particulièrement compliqué actuellement d'estimer des budgets précis à plusieurs années avec la station de flottation d'ELSA et les investissements à venir qui vont changer la façon de fonctionner de la STEP. De nombreux choix

qui seront faits à moyen terme vont influencer grandement les projections financières.

Aucune autre remarque n'étant formulée, l'assemblée des déléguées fraichement élue valide les

comptes 2020 de l'ERES.

Gérard Brodard prie les délégués d'informer leur commune respective sur les comptes 2020 et

demande aux délégués de confirmer leur validation par voie électronique au secrétariat de l'ERES.

M. Daniel Martin demande si une visite de la STEP pouvait être organisée pour les nouveaux délégués.

M. Yves Bourdilloud est à disposition afin de faire une visite de la STEP. Une visite sera donc organisée

en automne 2021 avec les élus des communes partenaires de l'ERES.

M. Bourdilloud fera le nécessaire afin de mettre sur pied cette visite.

M. Gérard Brodard clôt l'assemblée en remerciant les délégués et en leur précisant que les comptes

2020 leur seront transmis par voie électronique dans les meilleurs délais.

Les délégués de l'Assemblée de l'ERES, à l'exception de M. Gérard Brodard, quittent la séance du

comité directeur.

L'assemblée des délégués est close à 18h10

La Secrétaire : Elisabeth Nell

Annexes: Fiche d'approbation des comptes 2020

Comptes 2020 Rapport de révision